

Retraite à taux plein : le report de 65 à 67 ans coûtera plus de 200 millions par an à l'assurance-chômage

Le relèvement de l'âge de la retraite à taux plein empêchera au moins 18.000 personnes par an de basculer du chômage à la retraite, selon Pôle emploi.

C'est une note technique de Pôle emploi qui a déjà huit mois. Elle n'a jamais été rendue publique. Elle est pourtant d'une brûlante actualité. Ce document que « Les Echos » se sont procuré chiffre l'impact pour l'assurance-chômage d'une des deux mesures d'âge inscrites dans le projet de réforme des retraites au programme de l'Assemblée nationale à partir du 7 septembre : le report de 65 à 67 ans de l'âge à partir duquel la retraite est versée à taux plein (sans décote), quelle que soit la durée de cotisation.

L'évaluation, datée du 25 novembre, était passée inaperçue à l'époque. Et pour cause : le patronat avait demandé à Pôle emploi de tester le passage de la borne de 65 ans à 67, 68, 69 ou 70 ans, dans le cadre du groupe de travail cons-

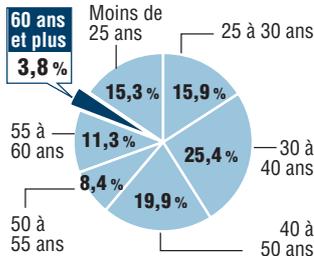
titué par les partenaires sociaux en amont de la négociation avec l'Etat sur les chômeurs en fin de droits, en sus de nombreuses simulations liées directement, elles, à ce thème.

Un impact non négligeable

L'évaluation prend tout son sens depuis l'annonce de la réforme. La note fait l'hypothèse que le relèvement de l'âge du taux plein sera accompagné d'une augmentation identique de l'âge jusqu'au quel tout salarié qui perd son emploi autrement que par démission a le droit de percevoir une allocation de l'Unedic : 9.500 chômeurs fêtant en 2010 leur 65^e anniversaire auraient été empêchés cette année de partir à la retraite par ce changement de règle, estime la note, qui chiffre le surcoût (théorique) pour l'assurance-chômage à 80 millions d'euros. En vitesse de croisière (borne d'âge à 67 ans), les effectifs concernés seraient doublés, à 18.100, entre ceux fêtant leur 65^e anniversaire et ceux fêtant

L'âge des personnes indemnisées

Assurance chômage hors formation, avril 2010



idé / Source : Unedic

3,8 % des chômeurs indemnisés ont plus de 60 ans.

leur 66^e anniversaire. Le coût en année pleine est évalué à 265 millions d'euros pour la seule Unedic. Il serait atteint en 2023, année à partir de laquelle il faudra avoir 67 ans pour obtenir la retraite à taux plein. Les dépenses supplémentaires induites pour l'Alloca-

tion de solidarité spécifique et le RSA ne sont pas intégrées dans le calcul de l'Unedic.

Cette facture ne couvre en outre qu'une partie de l'addition, pour l'assurance-chômage, de la réforme des retraites, pour deux raisons. La première est que l'évaluation de Pôle emploi se base sur l'exigence de 40 ans de cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein, alors qu'on en est déjà à 40,5 ans et que l'on en sera à 41 ans en 2012. Surtout, l'évaluation ne prend pas en compte les conséquences du relèvement de l'âge minimal légal de départ en retraite de 60 ans à 62 ans, qui va commencer de s'opérer dès l'année prochaine. Le chiffrage, qui vient d'être demandé, sera communiqué aux partenaires sociaux en septembre. L'impact pour l'Unedic sera sans doute encore plus important, au vu de la part élevée de chômeurs parmi les 55-60 ans. Les plus de 60 ans représentent 3,8 % des chômeurs indemnisés.

L. DE C.